



DISPOSITIF JEUNES MAJEURS

MISSION :

Accueillir, héberger et accompagner vers l'autonomie des jeunes majeurs, arrivés mineurs non accompagnés en France et pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance jusqu'à leur majorité. Cet accompagnement leur permet de finir leur scolarité ou leur formation et doit leur permettre d'accéder à la vie active et au logement autonome dans des conditions stables et durables.

IMPLANTATION :

Territoire Mâconnais : 7 logements (T3, T4) en cohabitation de 2 ou 3 jeunes (femmes ou hommes).
Territoire Chalonnais : 8 appartements en cohabitation dont 5 T4, 2 T3 et 1 studio (pour pouvoir accueillir un public féminin).

CAPACITÉ :

40 places réparties sur le Mâconnais (20 places) et le Chalonnais (20 places).

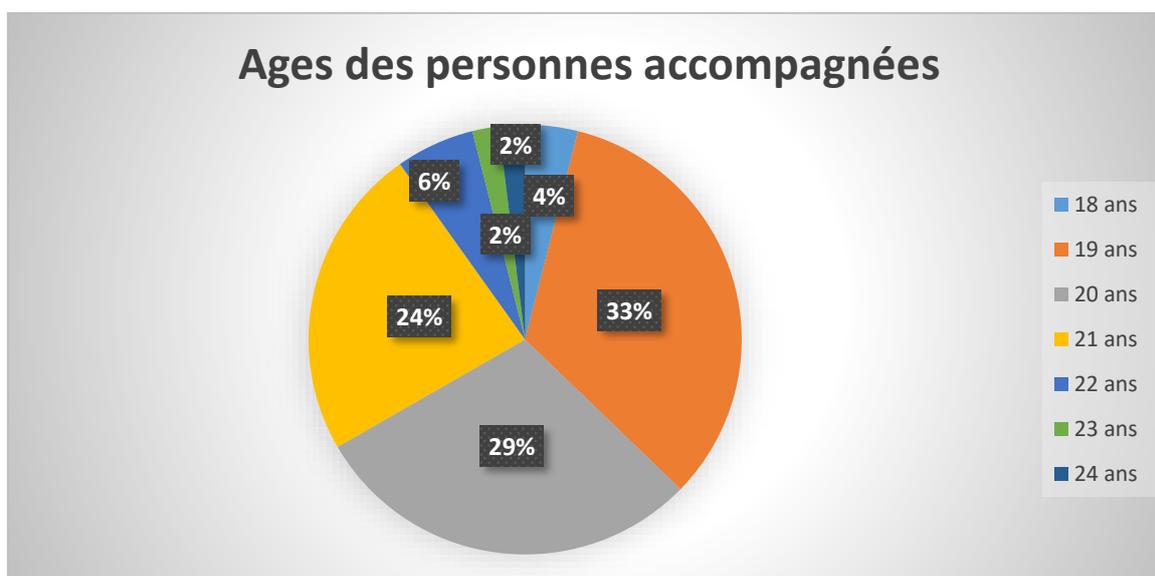
FINANCEMENT :

Conseil départemental 71 à hauteur de 20€ / jour / personne et Fond Social Européen.

Données quantitatives

En 2024, le Dispositif Jeunes Majeurs de Saône et Loire a **accompagné 50 personnes, dont 46 hommes et 4 femmes**. Nous n'avons qu'un seul appartement dédié à l'accueil des jeunes filles. Les **hommes** représentent une part majoritaire soit **92 %** des personnes accueillies. Nous avons accueilli **16 nouvelles personnes** en 2024 dont 1 femme et 15 hommes.

Les jeunes adultes accompagnés sont âgés de 18 à 24 ans :



Cette disparité tient à plusieurs choses :

- **L'âge à l'entrée est différent** du fait que l'ASE propose des contrats jeunes majeurs le temps d'une disponibilité sur le DJM. Ainsi sur les 16 personnes entrées en 2024, 2 avaient 18 ans, 11 avaient 19 ans et 3 avaient 20 ans. Les rares jeunes qui entrent sur le dispositif à 20 ans ont des situations particulières. L'un est passé par la rue car il n'a pas été reconnu mineur tout de suite, l'autre est en situation de handicap et sa sortie de l'ASE a été repoussée pour le sécuriser un maximum avant sa sortie sur un dispositif adulte. Le troisième avait une situation administrative complexe.
- Les **listes d'attente DJM sont conséquentes**. Les jeunes peuvent attendre jusqu'à un an entre l'orientation en commission et l'accueil effectif.
- **Les durées de séjour** sont très variables. En 2024, 1 personne était présente sur le DJM depuis 2018. Il a quitté le dispositif en mars 2024. Ce jeune a terminé son apprentissage à son arrivée sur le DJM. Il a obtenu une OQTF puis a entamé un autre apprentissage et a fini par signer un CDI. Cela a considérablement augmenté son temps de présence au DJM. 1 personne est arrivée en 2019 et était toujours présente au 31 décembre 2024.
- À leur arrivée les jeunes **arrivent bien souvent en cours de formation**, il leur faut la terminer et trouver un contrat de travail durable pour pouvoir assurer leur sortie de manière stable.
- La **difficulté à trouver des logements de petite typologie** sur les secteurs chalonnais et mâconnais vient aussi augmenter le temps de présence sur notre dispositif, les jeunes étant pendant plusieurs mois dans l'attente de l'attribution d'un logement.
- 1 personne arrivée en 2022 n'avait **pas de ressources** car il était dans un cursus scolaire classique. Il n'aurait peut-être pas dû intégrer le DJM. Il faut un minimum de ressources pour entrer sur le DJM afin de faciliter le chemin vers la sortie du dispositif.
- 1 personne est sortie de son cursus d'apprentissage, ce qui a engendré un **ralentissement dans l'obtention du titre**. Si la personne accompagnée est "travailleur temporaire" et n'a pas d'autorisation de travail, elle n'obtient pas de titre.
- Pour avoir un logement autonome il faut une attestation de notre association qui stipule qu'ils sont **à jour de leur participation**. Ce n'est pas le cas pour certains anciens accueillis qui ont des difficultés à respecter leur engagement de paiement des participations financières.

Taux d'occupation du dispositif :

Le **taux d'occupation** départemental de 2024 est meilleur que l'année précédente puisqu'il s'élève à **94 %** contre 88 % en 2023. Nous avons réalisé 13 685 journées sur les 14 600 prévues. Le parc immobilier du DJM était plus stable en 2024. D'autre part, l'embauche à temps plein d'une salariée sur Chalon-sur-Saône est également venue renforcer et sécuriser le dispositif.

Nous avons passé quelques mois à 19 personnes au lieu de 20 à Chalon-sur-Saône car la cohabitation était très complexe et un des jeunes était en procédure d'expulsion. Les choses sont rentrées dans l'ordre en cours d'année.

Durée du séjour pour les sortants en 2024 :

Pendant l'année 2024, **10 personnes** sur les 50 accompagnées sont **sorties** du dispositif, cela représente un turn over de 25 %. Nous comptabilisons **8 sorties** vers des **baillleurs publics**, **1 sortie** vers de l'**IML** et **1 chez des tiers** (hors département).

La **durée moyenne de séjour** des 10 personnes qui sont sorties en 2024 est de **771 jours**. Soit **24 mois** environ contre 19 mois en 2023. Ce sont des jeunes qui sont allés au bout de leur apprentissage et ont dû trouver du travail. Le calcul des APL comptabilisées sur les 3 derniers mois est moins favorable car ils ont plus de ressources. Il est plus difficile de trouver un logement adapté à leurs ressources. Ne pas sortir les jeunes qui sont toujours en apprentissage leur apporte davantage de sécurité. Cela leur permet de mettre un peu d'argent de côté.

Les personnes en apprentissage payent leur internat si besoin, et toutes les dépenses liées au quotidien. Le salaire d'un apprenti est insuffisant pour l'accès au logement autonome.

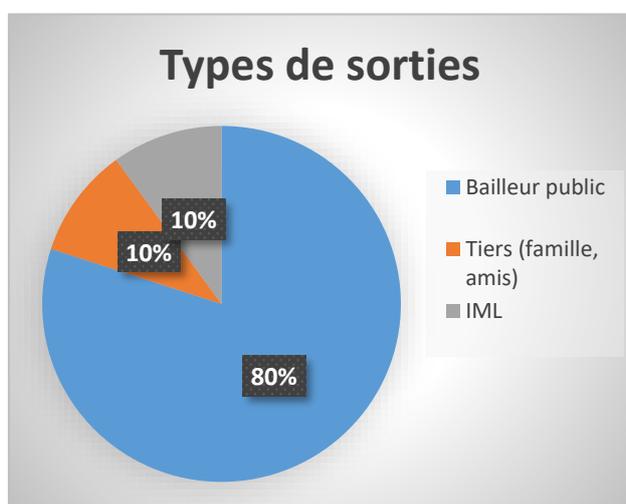
Il est difficile d'estimer un temps de séjour moyen dès l'accueil car chaque personne a une situation singulière au regard du droit au séjour, de la formation ou de l'emploi. Le point commun des jeunes adultes qui passent par le DJM est l'instabilité et la fragilité de leur situation. Les jeunes migrants peuvent porter des traumatismes souvent invisibles ou sous-estimés. Ce qui peut compliquer leur adaptation et leur intégration.

La régularisation administrative est tributaire d'une situation professionnelle stable et durable. Si tout est réuni, l'obtention des titres de séjours peut être rapide.

À la marge, certaines durées de prise en charge sont conséquentes du fait de situations administratives bloquées.

Quand pour certains le passage au DJM est synonyme de "transition" et de "stabilisation", pour d'autres, il peut rapidement devenir un lieu de confort et de sécurité. Les travailleurs sociaux œuvrent pour donner du sens à leur présence sur le dispositif en accompagnant les jeunes à être acteurs de leur projet personnel.

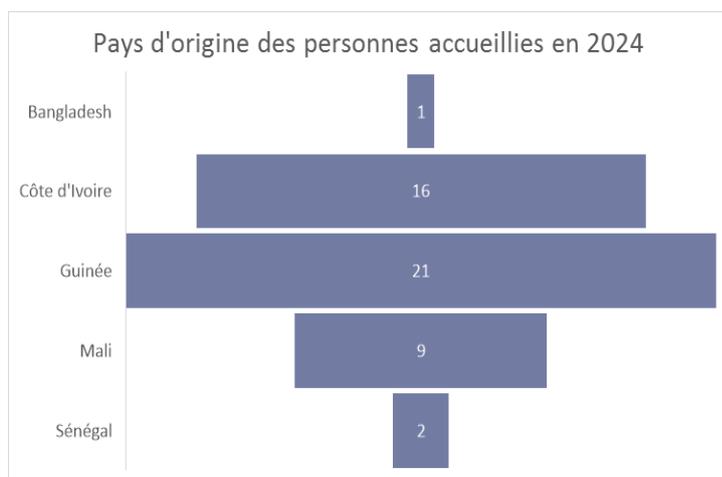
Sorties en 2024 :



Sur les 10 personnes sorties du DJM en 2024, **5 ont bénéficié d'une mesure AVDL pour sécuriser la sortie.**

Les mesures AVDL sont essentielles pour accompagner la plupart des jeunes adultes qui sortent du DJM vers un logement autonome. Passer d'un accompagnement de proximité tel que sur le DJM à une autonomie totale peut être difficile.

Origine des jeunes :



Comme les années précédentes, la majorité des personnes accueillies provient **d'Afrique.**

Un seul jeune sur l'année était originaire du Bangladesh.

Scolarité :

Les jeunes **viennent majoritairement de pays francophones**. Il est certain que parler français est un atout qui vient faciliter les démarches de scolarisation et d'insertion. Mais certains jeunes ont un **niveau scolaire initial assez faible**.

Leur compréhension des démarches administratives est plus longue et périlleuse. Ces difficultés sont accentuées par la numérisation généralisée des démarches.

Niveau scolaire à l'entrée (en chiffre) :

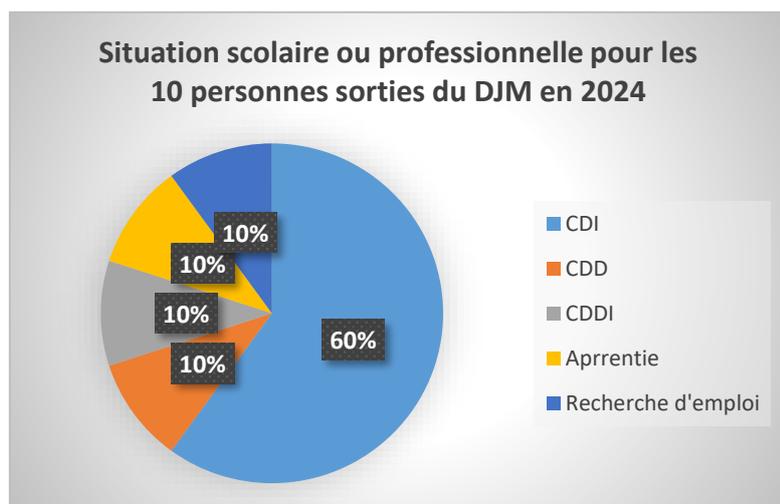
- Apprentis : 40
- Elèves : 2
- Salariés : 7

Comme l'année précédente, une part importante des personnes entrées en 2024 étaient en **contrat d'apprentissage** (80 %). Le passage par le DJM leur permet de poursuivre sereinement leur scolarité jusqu'à l'obtention du diplôme.

Certains passent deux CAP ou poursuivent leurs études. Lorsqu'ils arrivent déjà diplômés, cela ne signifie pas forcément qu'ils sont en recherche d'emploi.

Situation scolaire ou professionnelle à la sortie du DJM :

Ce graphique met en lumière un nombre important de sorties positives.



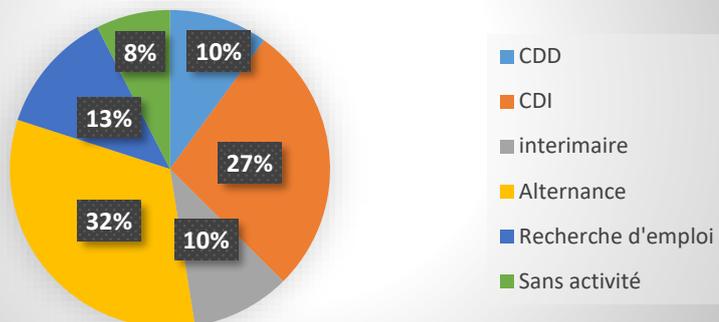
Sur les 10 personnes sorties du DJM en 2024, 6 sont restées dans leur domaine d'étude :

- **6 étaient salariées en CDI**
- 1 était salariée en CDD
- 1 était salariée en CDDI
- 1 était apprentie en alternance
- 1 était en recherche d'emploi.

Au 31 décembre :

Sur les 40 personnes présentes au 31 décembre, **11 étaient en CDI**, 4 en CDD, 4 étaient intérimaires, 13 en alternance, 5 en recherche d'emploi et 3 sans activité. Les **jeunes sans activité sont donc largement minoritaires** et se trouvaient dans des situations particulières. 1 était en demande d'asile, un autre sous OQTF et enfin un troisième qui ne présentait aucune adhésion à l'accompagnement.

Situations professionnelles et scolaires au 31/12/2024



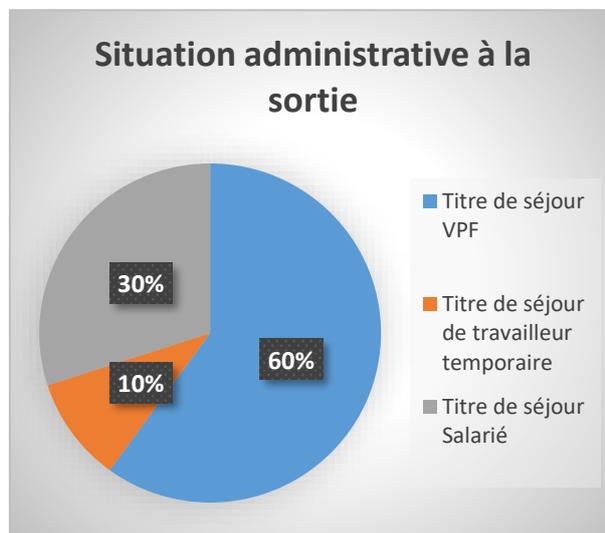
Situation administrative :



Sur les 50 personnes accompagnées en 2024 :

- 18 sont arrivées avec un titre de séjour VPF ;
- 2 sont arrivées avec un titre de séjour de travailleur temporaire ;
- 20 sont arrivées avec un récépissé.

Ce graphique met en lumière qu'à l'arrivée sur le dispositif 18 personnes avaient déjà un titre de séjour VPF alors qu'ils n'avaient qu'un récépissé au moment de l'orientation en DJM. Mais la liste d'attente était tellement longue au moment de l'évaluation SI-SIAO que leurs situations avaient déjà bien évolué au moment de l'admission. Des places supplémentaires en DJM auraient permis de raccourcir cette liste d'attente.



100 % des personnes sorties du DJM en 2024 possédaient un titre de séjour.

Données qualitatives

Accès au logement :

Mâcon Habitat souligne que les sortants du DJM sont en grande majorité des **locataires sérieux, bons payeurs et sans aucun problème de voisinage**. Mais l'accession au logement prend parfois du temps. Les jeunes sont quasi systématiquement inscrits en commission relogement en 2024. Instance qui réunit bailleurs sociaux, services de l'État et opérateurs pour tenter de trouver des solutions de relogement. La saturation des parcs immobiliers de Mâcon et Chalon-sur-Saône rend la tâche complexe. Les territoires dits détendus à la campagne attirent très peu les jeunes adultes que nous accompagnons. Ils souhaitent s'installer en ville, proche des commodités, de la vie sociale et culturelle, dans des quartiers où la proximité des transports facilite les déplacements.

Actions collectives :

En complément de l'accompagnement individuel global, des actions collectives peuvent être mises en place en fonction des demandes, du contexte et de la disponibilité des jeunes en lien avec leur scolarité et leur emploi.

À **Mâcon**, l'un des axes de travail retenu pour l'année 2024 a été de perdurer le **temps collectif hebdomadaire** à destination des jeunes, initié en 2023. Des actions collectives proposées aux jeunes pris en charge ont donc été menées pour favoriser la cohésion, l'échange et le partage. L'objectif était de donner aux jeunes la possibilité de "décrocher" avec leur quotidien. Divers ateliers étaient proposés aux jeunes en soirée (les jeunes travaillent la journée) : **travail sur le code de la route, cours de français, aide aux devoirs, jeux...**

Néanmoins, l'action s'est peu à peu essouffée en 2024 avec le départ des anciens jeunes. Avant de revenir au collectif, il faut prendre le temps de recréer du lien.

Le **travail de partenariat dans le domaine de l'emploi impulsé** en 2023 a été réitéré en 2024. Sur le secteur mâconnais, un "forum de l'emploi" a été mis en place pour mettre en relation les jeunes et les employeurs. Ce forum a été ouvert à différents acteurs tels que les établissements de l'ASE accueillant des MNA, les organismes de l'emploi (ARIQ BTP, GEIQ BTP...).

À **Chalon-sur-Saône**, une **action collective autour du code de la route** a été initiée, suite à un besoin repéré, corroboré par des demandes des personnes accueillies.

Faits marquants de l'année écoulée :

- Nous avons travaillé sur le **projet de service** avec les travailleurs sociaux afin de factueliser nos pratiques sur l'ensemble du département. Cela leur a permis de prendre du recul, d'échanger sur les pratiques, de mettre en avant les freins et leviers de chaque secteur et d'ajuster certains points en lien avec les attentes du Département ;
- Le **co-financement avec le FSE** a demandé une adaptation aux professionnels pour intégrer la nécessité des livrables mensuels.

Mise en place du service jeune sur le mâconnais :

D'un point de vue départemental, le **service DJM, au même titre que les dispositifs ASI et Loj'In** accompagnent un public similaire, à savoir des jeunes majeurs de moins de 25 ans avec un parcours ASE (sorties directes ou dans le passé). La sortie des dispositifs et notamment de l'ASE représente un moment à risque pour les jeunes : perte d'un statut protecteur, isolement, inexpérience de la gestion du quotidien et des ressources inexistantes, faibles ou à consolider. Ainsi, **la volonté de ces dispositifs est de sécuriser les parcours** des jeunes avant qu'ils ne s'effondrent ou se précarisent, de prendre en compte les situations avant qu'elles ne se désocialisent trop.

Ce **public jeune demande un accompagnement global, individualisé et de proximité**, sur mesure et adapté pour être à son écoute, présents et réactifs et accompagner vers plus d'autonomie et de stabilité sur un ensemble de champs variés (logement, emploi, formation, parentalité, maternité, soins, santé mentale, budget...).

Ainsi le projet global social du service jeunes est d'accompagner ces jeunes dans un parcours individuel **d'insertion globale et d'inclusion dans la société**, par la levée des freins, l'apprentissage des démarches, la connaissance de son environnement et ainsi permettre l'accès aux droits (accès et maintien dans le logement, parcours professionnel, parcours de soin, socialisation, vivre ensemble, ancrage dans son environnement), pour favoriser l'autonomie.

Les **temps collectifs communs proposés contribuent à l'émulation partagée** et à créer des liens au-delà de la relation éducative. La dynamique d'équipe initiée en rapprochant les services ASI, Loj'In et DJM favorise la mise en œuvre de ces temps collectifs, l'étayage entre professionnels, le partage des pratiques, la continuité de service et plus largement la qualité du service rendu en termes de réponse aux besoins et à leur évolution. Ces services sont ouverts sur l'extérieur et contribuent régulièrement aux relations partenariales avec les différents acteurs locaux de l'insertion sociale et professionnelle, parallèlement au développement de ce réseau et à la recherche de nouveaux partenaires pour étendre l'offre de relais à destination des jeunes accompagnés. Tout comme les permanences du service de suite qui permettent la continuité de service en termes de maintien du lien au-delà des fins d'accompagnements pour lever un frein administratif, répondre à une question et réorienter si besoin, et ainsi éviter qu'une situation s'enkyste.

Captation de logement ou dédite :

À **Chalon-sur-Saône**, un logement T4 situé au 22 b rue Paul Eluard a été capté fin 2024 pour rendre le T4 rue Gide qui était très dégradé structurellement.

À **Mâcon**, le T4 de la rue Berthie Albrecht a glissé sur le CPH. Nous avons capté un autre logement au 3 rue boulevard Leclerc pour le remplacer.

Ces captations n'ont pas changé la capacité d'accueil du DJM mais permettent de garantir de meilleures conditions d'accueil.

Événements indésirables et évènements indésirables graves :

Aucun événement indésirable grave n'a été recensé en 2024 sur le DJM.

Néanmoins en 2024, à **Chalon-sur-Saône**, 2 personnes ont été concernées par **l'engagement de mesures d'expulsion**. Un jeune était sous OQTF et l'autre ne respectait pas le règlement du dispositif.

En 2024, 3 personnes du DJM de **Mâcon** ont **refusé des attributions de logement** pour des raisons infondées. Cela a engendré plusieurs problématiques à différents niveaux. Les membres de la commission relogement ont pu exprimer leur incompréhension et ont décidé de retirer les personnes de la commission. Ces personnes ont reçu des avertissements de la part de la cheffe de service allant pour l'un d'entre eux jusqu'à une mesure d'expulsion du logement. Ce Monsieur refusait de payer ses participations financières et n'adhérait pas à l'accompagnement social.

Démarche d'amélioration continue

Bilan des perspectives 2024 :

Le bilan de l'année 2024 suite aux objectifs énoncés l'année précédente est positif.

Un des objectifs de l'année 2024 était de **prolonger le travail dédié aux actions collectives**. Sur Chalon-sur-Saône, la stabilisation du travailleur social a permis la mise en place d'un collectif. À Mâcon, l'année 2024 a été marquée par l'essoufflement du collectif initié par le travailleur social.

Parallèlement à cela, la naissance du "service jeunes" a permis de penser le collectif autrement. Une réflexion est en cours sur ce qui verra le jour en 2025.

L'autre objectif pour 2024 était de **continuer de travailler avec l'extérieur** (DDETS, ASE, SIAO) **sur le sens des orientations préconisées sur le DJM** lors des commissions départementales. Le travail a débuté fin 2024. Le département a organisé des groupes de travail thématiques regroupant les différents opérateurs du territoire concernés par l'accueil et l'accompagnement des MNA. La communication manque et les opérateurs expriment tous un besoin de se retrouver autour de problématiques communes afin que la période de la vie des personnes accompagnées au DJM leur soit la plus bénéfique possible.

Perspectives 2025 :

Objectifs 2025 :

- Relancer les **actions collectives** sur Mâcon et les maintenir sur Chalon-sur-Saône ;
- Faire revivre le **livret des savoir-faire** dans le cadre d'un collectif DJM. Ce livret est un concentré d'explications simples et ludiques au sujet de la société française. Chaque jeune accompagné sur le DJM devrait y avoir accès et s'y référer tout au long de ses démarches. Ce livret est amené à évoluer et à être mis à jour régulièrement. Il ne peut pas vivre sans une appropriation des jeunes accompagnés ;
- Faire un **collectif culture avec le pôle jeunes** au travers des jeux et de l'accès à la culture. Ceci afin de nouer des liens et de les consolider ;
- Les travailleurs sociaux des DJM de Mâcon et Chalon-sur-Saône expriment de réelles inquiétudes concernant les **souffrances psychiques des jeunes** adultes accompagnés. Mettre l'accent sur le bien être des jeunes, la prise en compte de leur environnement de leur façon de s'y intégrer semble une perspective essentielle pour 2025 ;
- Ouvrir la **réflexion aux notions d'assimilation et d'intégration**. Quel est notre rôle dans le parcours des jeunes ? Comment les accompagner et veiller à ce que leurs spécificités culturelles ne disparaissent pas au profit de ce que la France attend d'eux ?

LEXIQUE

| | |
|------------------|--|
| APL : | Aide Personnalisée au Logement |
| ASE : | Aide Sociale à l'Enfance |
| ASI : | Accompagnement Social Individualisé |
| AVDL : | Accompagnement Vers et Dans le Logement |
| BTP : | Bâtiments Travaux Publics |
| CDD : | Contrat à Durée Déterminée |
| CDDI : | Contrat à Durée Déterminée d'Insertion |
| CDI : | Contrat à Durée Indéterminée |
| CPH : | Centre Provisoire d'hébergement |
| DDETS : | Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités |
| DJM : | Dispositif Jeunes Majeurs |
| FSE : | Fonds Social Européen |
| GEIQ : | Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification |
| IML : | Intermédiation Locative |
| MNA : | Mineur Non Accompagné |
| OQTF : | Obligation de Quitter la France |
| SIAO : | Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation |
| SI-SIAO : | Système d'Information Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation |
| VPF : | Vie Privée et Famille |